

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 117 Subvention (6.000euros) à l'association Centre Medem Arbeter Ring (10e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros à l'Association Centre Medem Arbeter Ring ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 10^e, en date du 18 mars 2013,

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD et Madame Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'Association Centre Medem Arbeter Ring 52, rue René Boulanger 75010 Paris. 2013_01754 39161.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris ;

Chapitre 65, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture pour un montant de 3.000 euros.

Chapitre 65, nature 6574, Rubrique 323, ligne VF40001 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire pour un montant de 3.000 euros.